

RENTREE DES CLASSES

Direction rentrée des classes le 1^{er} septembre. Les écoliers vont progressivement retrouver les bancs de l'école, mais aussi, pour les primaires, découvrir le fameux cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté.

L'EPC, la nouveauté de la rentrée

ÉCOLE L'éducation à la philo et la citoyenneté introduite au primaire

- Un nouveau cours va être inauguré.
- L'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC) va arriver sur les tableaux verts.
- Avec le risque de bousculer écoles et professeurs.

Une éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC) va démarrer cette année. Un nouveau cours ! Dans notre école, si puissamment vissée à ses habitudes et traditions, ce n'est pas banal. L'affaire couvait depuis quelques années. Le projet figurait dans l'accord de majorité du gouvernement de la Communauté française de juillet 2014. Les attentats qui ont frappé le pays et l'Hexagone l'ont activé. Dès octobre, l'idée sera devenue une réalité bien concrète.

1 Où ? Le nouveau cours ne concerne que l'enseignement officiel (écoles de la Communauté, des communes et des provinces) et certains établissements du libre non confessionnel. Dans le libre catholique, une éducation à la philosophie et la citoyenneté sera assurée mais elle sera ventilée dans la grille horaire (on fera de la ci-

toyenneté au cours de français, histoire, etc.).

Elle ne fera pas l'objet d'un cours à part entière, comme dans l'officiel.

2 Qui ? L'EPC concernera les élèves du primaire et du secondaire, de l'ordinaire et du spécial.

3 Quand ? L'EPC sera introduit au primaire en octobre 2016. Le secondaire suivra un an plus tard.

Deux options. Pour insérer l'EPC dans la grille horaire de l'école publique, le gouvernement PS-CDH a choisi de ramener le cours de religion/morale de 2 à 1 heure/semaine. L'heure ainsi libérée accueillera l'EPC. Tous les élèves auront donc 1 heure d'EPC par semaine. Mais, conformément à l'arrêt rendu en mars 2015 par la Cour constitutionnelle, les enfants pourront demander à se faire dispenser de leur heure de religion/morale. Ceux-là auront 2 heures d'EPC au lieu d'une.

4 Quand choisir ? Dans l'officiel, chaque année, en septembre, les parents reçoivent un formulaire où ils signalent le cours auquel ils souhaitent inscrire leur enfant. C'est-à-dire : morale, religion catholique, religion islamique, religion protestante, religion israélite, religion orthodoxe ou, depuis septembre 2015, le « cours de rien » offert aux enfants qui veulent échapper à la religion/morale. En cette rentrée 2016, l'option « cours de rien » disparaît pour être remplacée par « éducation à la philosophie et citoyenneté ».

5 Contenu ? Le cours offrira aux élèves d'approcher le fonctionnement de notre démocratie (politique, justice...). Ils seront invités à débattre de sujets de société, polémiquer, argumenter, faire des recherches, etc.

6 Quels profs ? Dans un premier temps, l'EPC sera réservé aux actuels professeurs de religion/morale, à la condition que ces enseignants aient suivi une formation à la neutralité, qu'ils soient bacheliers (trois années d'études supérieures) et qu'ils détiennent un titre pédagogique (il faut être instituteur, régent ou licencié). Cette dernière condition ne vaut pas pour les profs qui sont nommés.

7 Anxiété ! Si la création de l'EPC est une heureuse nouvelle, son application un peu trop rapide (le programme n'a été révélé qu'en juin...) risque de bousculer les écoles et les professeurs. Ces derniers sont en outre (terriblement) inquiets pour leur emploi. La réduction du cours de religion/morale de 2 à 1 heure leur fera mécaniquement perdre des heures de cours. Et tous ne pourront pas se recaser dans l'EPC. Pourquoi ? Parce que la religion/morale

se donne souvent devant de petites classes (selon la Constitution, il suffit qu'un élève souhaite telle ou telle religion pour que l'école soit obligée de lui fournir un professeur). L'EPC, lui, se donnera devant des classes de 22 élèves, voire davantage. Les enseignants nommés et les temporaires prioritaires (profs non-nommés mais bénéficiant d'une certaine ancienneté) ne doivent pas trop s'inquiéter, d'autant que les écoles pourront les affecter dans des activités de « soutien pédagogique » (remédiations...). Pour les temporaires, la situation sera plus difficile. ■

PIERRE BOUILLON

LES VISAGES DE L'OMBRE

Salvatore Sancarello, ouvrier d'entretien

Salvatore Sancarello est ouvrier d'entretien dans les quatre écoles libres de Fontaine-l'Évêque, près de Charleroi. « Je suis seul pour m'occuper de l'entretien des écoles. Et il y a toujours quelque chose à faire. » A cause de l'usure bien entendu, mais aussi des enfants eux-mêmes. « Il y a pas mal de

dégradations, bien entendu. 400 élèves par établissement, cela laisse des traces. Mais cela dépend beaucoup de l'âge des écoles. Il y a toujours un banc, ou une chaise à réparer, un clou qui dépasse, ou un carrelage à remplacer. » Salvatore est en contact quotidien avec les directeurs. « Ce sont eux qui décident quels chantiers sont prioritaires. Mais la pression n'est pas trop présente. Quand un travail demande plus de

temps, on me le laisse. Ce n'est pas comme à l'usine où j'ai travaillé comme pontier. Cela fait sept ans que je travaille à l'école, et j'apprécie beaucoup l'ambiance. Les enfants sont souvent curieux de mon travail. Ils viennent souvent me saluer ou me demander ce que je fais. Mais mes compétences sont tout de même limitées. Je ne peux pas m'occuper des travaux d'électricité ou de chauffagiste par exemple. »

Et, durant les vacances d'été, Salvatore ne chôme pas. « Je prends congé du 8 juillet au 8 août. Ainsi, je peux travailler sur tout ce que je ne peux pas vraiment faire pendant l'année, lorsque les enfants sont là. Je pense notamment au fait de repeindre les classes. En ce moment, j'effectue essentiellement des travaux de jardinage. Il faut tailler les haies, tondre les pelouses, etc. »

TH.CA.

enseignement communal On s'attend à un sérieux casse-tête organisationnel

En cette fin de mois d'août, les vacances sont déjà finies au cœur de l'école communale mixte de Bassilly. Un camion vient livrer du matériel scolaire, deux ouvriers s'activent dans le réfectoire et les hautes herbes du jardin ne seront bientôt plus qu'un souvenir. Dans le bureau de la directrice, Martine Gaspard, la réunion du personnel de vendredi est déjà indiquée sur le tableau vert.

Elle s'apprête à vivre une rentrée un peu plus compliquée que les précédentes. En cause, l'introduction du nouveau cours de philosophie et de citoyenneté. Dès la rentrée, les parents des élèves du primaire recevront un formulaire dans lequel ils devront choisir, pour le 15 septembre au plus tard, les cours philosophiques de leur(s) tête(s) blonde(s). Au minimum, une heure de citoyenneté pour chacun, plus - au choix - une heure de religion (catholique, islamique, protestante...) ou de morale, ou bien une heure de citoyenneté supplémentaire (voir ci-dessus).

« La façon de compter change, entame la directrice. Le cours de citoyenneté commun à tous doit être calculé en fonction du nombre de classes. J'ai neuf classes de primaire, il y aura donc neuf périodes (9 heures de cours) à prévoir. L'heure de citoyenneté "dispense" (les élèves qui prennent deux heures de citoyenneté au total, NDLR) sera calculée comme n'importe quel cours philosophique. » Ce qui rend la confection des horaires compliquée - un « casse-tête » en vue - puisque les maîtres spécialisés voyagent entre les différentes écoles de l'entité. A Bassilly, il y en a six. Et il faut faire en sorte que tout se goupille bien, en sa-

chant qu'il y a aussi les cours de néerlandais et d'éducation physique...

« C'était déjà complexe juste avec les cours philosophiques - morale, religion catholique, islamique, protestante - mais là, on ajoute une donnée supplémentaire », renchérit Christian Leclercq, bourgmestre MR de Silly, membre du pouvoir organisateur de l'école et président du CECP, le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces.

Les élèves qui choisissent la dispense pourraient se retrouver avec deux professeurs différents. « Pas l'idéal », juge une enseignante

Un coup de fil interrompt la conversation avec la directrice. Un professeur de religion appelle la cheffe d'établissement pour lui demander si elle a des renseignements pour les heures qu'il prestera à la rentrée. « En septembre, rien ne change, mais pour la période à partir du 1^{er} octobre, je ne peux encore rien prévoir... » Les enseignants doivent prendre leur mal en patience. « Il y a plus de stress que d'habitude », confirme Martine Gaspard. Les professeurs des cours philosophiques voient leur horaire réduit de moitié et ils ne savent pas où ils seront recasés. Ma professeure de morale devrait assurer les cours de citoyenneté en temps plein à la rentrée, mais j'ai un professeur de religion catholique et une de religion islamique qui ne se voient pas prendre des heures de citoyenneté. Tout simplement parce qu'ils ne le sentent pas. »

Conséquence : pour compléter leurs horaires, les nommés postulent dans d'autres entités pour récupérer les heures de

cours philosophiques prestées par des enseignants temporaires. Nouvel arrachage de cheveux en vue...

Autre complication : un professeur de morale ou de religion qui souhaiterait compléter son horaire avec de la citoyenneté ne peut pas le faire avec les élèves qu'il a en cours philosophique. Il s'agit de le recaser ailleurs, pour autant que les horaires le permettent...

Avec tous ces facteurs, il y a un risque que les élèves qui choisissent la dispense (deux heures de citoyenneté) se retrouvent avec deux enseignants différents. Ce que Martine Gaspard juge dommage : « Cela peut très bien fonctionner, à

condition que les deux professeurs soient sur la même longueur d'ondes. Mais si ce n'est pas le cas, cela risque de diminuer la qualité du cours. »

Même son de cloche du côté de Christelle (prénom d'emprunt) qui enseigne, dans une autre école, la morale dans six implantations différentes. Puisque son horaire sera réduit de moitié, son directeur lui proposera sans doute de la citoyenneté : « Puisque je ne peux pas donner ce cours aux élèves que j'ai en morale, pour le moment, la piste qui prime, c'est que je m'occupe de l'heure de citoyenneté pour les élèves qui ont choisi religion et que le professeur de religion s'occupe des miens. Ce n'est pas franchement l'idéal pour un cours supposé rapprocher les élèves... »

Les directions auront quinze jours, entre le 15 et le 30 septembre, pour parvenir à démêler des situations parfois très complexes. Tout en évitant les pertes d'emploi, puisque c'est la volonté du politique. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

DANS LE RÉSEAU LIBRE**« Ça ne changera pas grand-chose »**

Dans le libre confessionnel, la citoyenneté ne fera pas l'objet d'un cours à part entière, mais sera dispersée dans les cours de religion, français, histoire, géo... Pas de casse-tête en vue, puisque le cours de religion de deux heures par semaine reste en l'état. L'esprit est autrement plus détendu que dans les autres réseaux (Communauté, communes, provinces).

« Ça ne me fait pas peur du tout, lance Nathalie Nikelmann, enseignante en 6^e primaire à l'école Saint-André Outremeuse à Liège. Je pense pratiquer la citoyenneté déjà depuis quelques années via pas mal de projets. » Et de les énumérer : un conseil d'école qui a lieu trois fois par an au cours duquel les élèves peuvent s'exprimer sur la vie à l'école, la création de bancs de l'amitié dans la cour de récréation, la participation à des journées sur le respect de l'environnement...

Nathalie introduira la citoyenneté dans ses différents cours : de l'éveil au français en passant par les mathématiques... Elle n'aurait d'ailleurs pas apprécié, dit-elle, qu'un autre instituteur vienne dans sa classe pour donner un cours spécifiquement porté sur cette matière : « À mes yeux, cela a du sens

que ce soit une matière intégrée dans tous les cours et portée par une seule personne. »

Du côté des directeurs, le ton est similaire. Pierre Melchior, directeur de l'école Notre-Dame des champs à Uccle et tout nouveau président du collège des directeurs de l'enseignement libre fondamental, résume : « Les enseignants ne doivent pas tout remettre en route. Beaucoup abordaient déjà la citoyenneté. Ceci dit, le décret a l'avantage de permettre une restructuration, une remise à plat de toutes les pratiques. »

Si, selon lui, le libre n'a pas attendu le décret pour pratiquer la citoyenneté et la philosophie, il est positif de redéfinir un cadre précis. « Pour rappeler que l'école n'est pas là que pour distribuer les tables de multiplication et les leçons de grammaire. Réinsister sur la présence de la citoyenneté, c'est repréciser le rôle de l'école. » De son côté, Stéphane Vreux, directeur du collège du Bièreau à Louvain-la-Neuve, est également positif : « Cela va me donner un appui plus important par rapport aux projets qu'on peut mettre en place. » Il reconnaît tout de même que les enseignants ne sont pas forcément très au courant, à ce stade. « On attend encore le référentiel, les programmes doivent être adaptés. » L'esprit semble, malgré cela, à la sérénité.

A.-C. B.